

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

20) Del2023-028 - Approbation du projet Rénovation du local tennis. Demande DSIL

Nomenclature : 3.5 – Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : M. Christian KERRIOU

Le rapporteur expose que bâtiment du Tennis couvert a été construit en 1982, avec une surface de 1520 m². En 2012, le SDEF y a installé des panneaux photovoltaïques sur le versant sud du bâtiment. Lors de ce projet, le bardage de la toiture a été renforcé et rénové sur les pans orientés Sud.

A cette occasion les sols ont été rénovés. En 2021, dans le cadre de l'Ad'Ap, les vestiaires ont été rénovés et rendus accessibles.

Face à l'exposition de ce bâtiment, le reste du bardage (métallique et translucide) situé sur les rampants, sur les pignons et les couvertures des appentis se trouve dégradé. Par ailleurs, du fait de sa conception (plots béton et dalle de remplissage), de nombreuses fissures apparaissent au sol, engendrant potentiellement un danger pour les utilisateurs.

Le préprogramme prévoit à minima, le remplacement des parties anciennes du bardage, ainsi que la rénovation du sol (chape + peinture). Selon les enveloppes disponibles, ce projet pourrait prendre une orientation plus environnementale (isolation,)

Par ailleurs, la question des panneaux solaires est traitée par le SDEF. (Dépose repose des panneaux actuels ou changement – 11 ans). Elle n'est pas intégrée en l'état au projet.

<u>Coût estimatif de l'opération :</u>	Remplacement bardage	123 500 € HT
	Rénovation du sol	66 000 € HT
	Maitrise d'œuvre et études	30 000 € HT
	Soit un total de	219 500 € HT

Calendrier prévisionnel du projet :

Date de début des travaux : 09/2023

Date de fin des travaux : 12/2023

La commune pourrait bénéficier d'un subventionnement DSIL de 100 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

- **Approuve** le projet de rénovation du tennis couvert.
- **Sollicite** la DSIL 2023 à hauteur de 100 000 € pour financer ce projet.

Fait au Guilvinec, le 24/03/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,

A blue circular stamp from the Municipality of Guilvinec is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GUILVINEC' around the perimeter and 'LE MAIRE' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com